

CONSEIL MUNICIPAL DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE

-----oooOooo-----

Séance du 05 Juin 2026 à 18 h 00

-----oooOooo-----

PROCES - VERBAL

-----oooOooo-----

Etaient présents : Monsieur Clément THIERY, Maire, Madame Joëlle NAVARRO, Monsieur Julien LANCIANO, Mesdames Sandrine SANCHEZ, Catherine VERHOEVEN, Michèle SALUSSOLIA, Messieurs Gilles TACHE, Adjoint, Christian PERCHET, Robert ORTEGA, Messieurs Alain LACQUEMENT, Gilles BOUHOURS, Madame Corinne LECOCQ, Messieurs Mattéo SOLIMANDO, Olivier ROUFFIGNAC, Mesdames Sandrine ALBIS, Rajaa FERNANDEZ, Monsieur David FAUVET, Mesdames Aurore DUTREUILH, Andrée-Claire LIEGE, Messieurs Laurent BROCHET, Sébastien DESGRANGES, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Monsieur Nicolas CATTET	à	Monsieur Clément THIERY
Adjoint		Maire
Monsieur Vincent LEBORGNE	à	Monsieur Matteo SOLIMANDO
Adjoint		Conseiller Municipal
Madame Régine NASO	à	Madame Joëlle NAVARRO
Conseiller Municipal		Adjoint
Madame Honorine DELANDHUY	à	Madame Catherine VERHOEVEN
Conseiller Municipal		Adjoint
Monsieur Bruno SAGLIBENE	à	Monsieur Laurent BROCHET
Conseiller Municipal		Conseiller Municipal

Étaient absentes : Mesdames Cécile CAMERLO, Samantha CARUSO, Conseillères Municipales

---oooOooo---

L'an deux mille vingt-six et le huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de notre commune, dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la salle Nelly Kaplan Médiathèque municipale lieu exceptionnel des séances conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt-neuf mai deux mille vingt-six.

M. le Maire, ouvre la séance et propose la désignation du secrétaire de séance : Madame Catherine VERHOEVEN est désignée à l'unanimité.

Puis il présente l'ordre du jour.

I- ADMINISTRATION GENERALE

1) Elections sénatoriales - Désignation des délégués et des suppléants

Monsieur le Maire rappelle que selon les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, je déclare la séance du conseil municipal du 05 Juin 2026 à 18 h ouverte afin de désigner les délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche

27 septembre 2026 conformément à l'article 1^{er} du décret n°2026-301 du 21 Avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Il commence par faire l'appel nominal des conseillers municipaux afin de faire consigner au procès-verbal de l'élection les membres présents, absents et représentés et de constater que les conditions de quorum sont remplies.

Il rappelle les règles de la mise en place du bureau électoral qui, en application de l'article R.133 du code électoral, est composé du maire, président, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin et procède à son installation.

Il s'agit de Madame Andrée-Claire LIEGE, Madame Michèle SALUSSOLIA, Madame Aurore DUTREUILH, Monsieur David FAUVET.

Puis il invite l'assemblée à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et vous rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Ces délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal soit parmi les électeurs de la commune si le nombre de délégués du conseil municipal et de leurs suppléants est supérieur au nombre de conseillers municipaux en exercice.

D'autre part, je dois vous préciser, qu'en application de l'article L.O. 286-1 du code électoral, les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membre du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

De plus, les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie Française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Il précise également que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants conformément à l'article L. 287-1 du code électoral).

Conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire soit sur une liste incomplète (article L..289 du code électoral).

Il invite donc les conseillers municipaux qui souhaiteraient faire acte de candidature à déposer leur déclaration de candidature dès à présent.

2 listes ont été déposées et enregistrées :

- Une liste complète : « Notre Roquette Notre avenir » : M. Clément THIERY, Mme Joëlle NAVARRO, M. Julien LANCIANO, Mme Sandrine SANCHEZ, M. Nicolas CATTET, Mme Catherine VERHOEVEN, M. Gilles TACHE, Mme Michèle SALUSSOLIA, M. Vincent LEBORGNE, Mme Régine NASO, M. Alain LACQUEMENT, Mme Rajaa FERNANDEZ, M. Mattéo SOLIMANDO, Mme Aurore DUTREUILH, M. Christian PERCHET en qualité de délégués ; Mme Sandrine ALBIS, M. Olivier ROUFFIGNAC, Mme Cécile CAMERLO, M. Robert ORTEGA, Mme Honorine DELANDHUY en qualité de suppléants ;
- Une liste incomplète : « Un nouveau souffle pour la Roquette sur Siagne » : M. Laurent BROCHET, Mme Andrée-Claire LIEGE, M. Bruno SAGLIBENE.

M. le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à participer au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Liste « Notre Roquette Notre avenir » : 23 voix
- Liste « Un nouveau souffle pour la Roquette sur Siagne » : 3 voix

La répartition des sièges à la proportionnelle au plus fort reste permet d'attribuer :

- 14 sièges de délégués à la liste « Notre Roquette Notre avenir »
- 1 siège de délégué à la liste « Un nouveau souffle pour la Roquette sur Siagne »
- 5 sièges de suppléants à la liste « Notre Roquette Notre avenir » .

Sont donc élus :

- En qualité de délégués : M. Clément THIERY, Mme Joëlle NAVARRO, M. Julien LANCIANO, Mme Sandrine SANCHEZ, M. Nicolas CATTET, Mme Catherine VERHOEVEN, M. Gilles TACHE, Mme Michèle SALUSSOLIA, M. Vincent LEBORGNE, Mme Régine NASO, M. Alain LACQUEMENT, Mme Rajaa FERNANDEZ, M. Mattéo SOLIMANDO, Mme Aurore DUTREUILH, M. Laurent BROCHET
- En qualité de suppléants : Mme Sandrine ALBIS, M. Olivier ROUFFIGNAC, Mme Cécile CAMERLO, M. Robert ORTEGA, Mme Honorine DELANDHUY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 25.

Fait à la Roquette-sur-Siagne,
Le 05 Juin 2026
Le Maire,
Clément THIERY

Le Secrétaire de séance,
Catherine VERHOEVEN



